



Stage de récupération, point non reçu, permis invalidé

Par **julien25870**, le **03/10/2018** à **22:38**

Bonjour,

J'ai été flashé le 31/01/2018 à 84 au lieu de 70 ce qui allait entraîner le retrait du dernier point sur mon permis.

J'ai donc effectué un stage de récupération de point validé le 31/03/2018 juste avant de payé l'amende pour ne pas me retrouver solde nul.

Mardi dernier le 02/10 lors d'un Contrôle les gendarmes mon appris que mon permis avait été invalidé, la décision 48SI m'aurait été notifié fin avril, j'ai vaguement le souvenir d'avoir reçu un avis de passage pour un recommander mais j'ai totalement oublié d'aller le récupérer. Dans leurs fichiers les gendarmes ont pu aussi constater que les 4 points du stage ne m'avait jamais été restitué.

J'ai envoyé aujourd'hui une demande de recours gracieux auprès du service du fichier national des permis de conduire, pensez vous que je puisse espérer une réponse positive ?

En cas de réponse négative je prévois de former une requête d'annulation devant le Tribunal administratif, j'aimerais être certain d'obtenir gain de cause, qu'en pensez vous ?

J'ai récemment créer une entreprise, de plus mes parents sont très diminué je dois me déplacer régulièrement, la perte de mon permis est très handicapante, je crains d'être obligé de conduire sans permis valide...

Merci à ceux qui prendront le temp de me répondre, si vous avez des conseil qui peuvent m'aider je vous en serez vraiment reconnaissant.

Par **martin14**, le **04/10/2018** à **00:50**

Bonjour,

Vous avez accumulé les unes après les autres énormément de négligences ... et d'erreurs ... Il ne fallait surtout pas payer cette amende mais la contester ... il fallait pas oublier d'aller chercher votre recommandé, etc .. etc.. etc ...

Sauf gros coup de chance, je ne vois pas trop comment vous pourriez vous en sortir ... puisque votre recours gracieux est très largement hors délai ...

Il existe des voitures sans permis ... C'est à mon avis le seul conseil que je puisse vous donner pour vous aider ...

Par **julien25870**, le **04/10/2018** à **08:01**

Merci de votre réponse, oui il est vrai que j'ai été négligent de ne pas aller chercher ce recommandé mais je ne pense pas que sa mérite pour autant le retrait de mon permis, pour le reste je ne vois pas comment j'aurais pu contester l'amende puisque j'ai été flashé par radar automatique de face, et pour quel raison aurai-je du penser contester? Faut il contester toutes les amendes? De plus j'avais demandé avant d'effectuer le stage à l'organisme qui s'en occupe si j'allais bien pouvoir sauver mon permis il m'avait répondu qu'il n'y aurait pas de problème...j'ai aussi réexpliqué ma situation aux animatrices du stage à aucun moment elles ne m'ont conseillé de contester l'amende au contraire...

Quelles autres erreurs ou négligences de ma part pouvez vous me citer s'il vous plaît ?

N'êtes vous pas d'accord que j'ai droit au 4 points du stage que j'ai effectué et que c'est une erreur du service du fichier national des permis de conduire de ne pas en avoir tenu compte en invalidant mon permis ?

Par **Visiteur**, le **04/10/2018** à **09:10**

Bonjour,
les négligences sont, hormis le recommandé, le fait qu'on attend pas le dernier point pour faire in stage ! Vous avez même du recevoir un courrier à ce sujet quand il ne vous restait plus que 3 ou 4 points !? Mais là aussi... L'amende devait être payée 45 jours au plus tard après le courrier. Ce qui n'a pas été fait ? Et aujourd'hui vous réalisez ce que vous coûte votre négligence !? votre dilletantisme ! Vous pouvez toujours réclamer à postériori, mais je doute fort que l'administration vous donne raison.

Par **julien25870**, le **04/10/2018** à **11:30**

Sauf erreur de ma part aucune loi n'interdit d'attendre le dernier point pour faire un stage...et si je l'ai fait c'est avant tout parce que mon dernier stage datait de février 2017 il me fallait attendre 1 an avant de pouvoir en refaire un.

A propos de l'amende j'avoue que j'ai du mal à vous suivre, vous m'avez dit qu'il ne fallait surtout pas la payer et contester, maintenant vous me dites que j'aurais dû la payer 45 jours après "le courrier", je suppose que vous parlez de l'avis de contravention, il se trouve que j'ai payé par internet et dans ce cas le délai est de 60 jours...

Je réalise très bien ce que me coûte ma négligence cependant je réalise aussi que c'est une erreur ou un retard de l'administration qui me coûte l'invalidation du permis puisque les 4 points du stage auraient dû m'être restitués, êtes vous d'accord sur ce point, vous ne m'avez pas répondu ?

Par **Maitre SEBAN**, le **04/10/2018 à 12:48**

Bonjour,

Si le stage a été effectué avant que la 48SI ne vous soit envoyée, il y a de grandes chances qu'il soit porté au crédit de votre permis de conduire avec un recours au BNDC.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **julien25870**, le **04/10/2018 à 13:12**

Merci beaucoup de votre réponse Maître Seban, oui le stage à été effectué avant que la 48SI ne soit envoyé ou en tout cas qu'elle ne me soit notifié par un avis de passage dans ma boîte au lettre, je n'ai pas retenu la date exacte mais les gendarmes m'ont dit fin Avril (le 24 je crois).

J'ai envoyé une demande de recours auprès du FNPC (et non BNDC j'espère que sa correspond au même service...) Ce que je craint c'est que ma demande soit refuser à cause du délai dépassé, si c'est le cas pensez vous qu'une requête devant le tribunal administratif pourra faire annuler l'invalidation ?

J'aimerais en être certain, car en plus de la perte de mon permis, je risque aussi une condamnation pour conduite sans permis valide...

Par **Maitre SEBAN**, le **04/10/2018 à 13:15**

Le délai de deux mois est dépassé pour saisir le tribunal administratif. Le recours gracieux devrait mieux fonctionner si vous n'avez pas contesté la 48 SI mais simplement demandé que les points du stage vous soient attribués.

Le BNDC est le nouveau ,om du FNPC.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **julien25870**, le **04/10/2018 à 13:24**

Pour ne rien vous cacher j'ai demandé à ce que les points du stage me soient attribués ET

que l'invalidation soit annulé...bon il me reste plus qu'à espérer que cela fonctionne, en tout encore merci pour ces informations qui me sont bien utiles.

Par **Visiteur**, le **04/10/2018 à 14:46**

2 stages d'une année sur l'autre ? il faudrait remettre en question votre façon de conduire je pense ? Avant qu'un drame ne survienne !?

Par **Maitre SEBAN**, le **04/10/2018 à 14:58**

Excusez-moi mais nous sommes sur un forum juridique ou sur un site de donneurs de leçons?

Par **martin14**, le **04/10/2018 à 16:47**

Bonjour,

Vous êtes la 500ème personne à nous raconter le même récit et donc effectivement le centre de stage vous a menti car il y a de nombreux cas identiques au vôtre .. les centres de stage n'expliquent jamais aux stagiaires la vérité de ce qu'il se passe ensuite ... ni ce qu'il faut faire pour sauver le permis... très simplement ... et très facilement ...

Dans un cas comme le vôtre, il aurait fallu :

1. faire le stage de toute urgence (et pas attendre 2 mois)
2. attendre que les 4 points du stage soient validés sur votre compte point d'après télépoint ou mieux avec un relevé intégral
3. et seulement ensuite payer l'amende ...
4. et dans l'hypothèse où le stage n'était pas validé le 15 mars, il fallait contester l'amende avec n'importe quel motif bidon ... juste pour ne pas perdre les points trop vite ... et donc juste pour gagner du temps ...

[citation]

N'êtes vous pas d'accord que j'ai droit au 4 points du stage que j'ai effectué et que c'est une erreur du service du fichier national des permis de conduire de ne pas en avoir tenu compte en invalidant mon permis ?

[/citation]

Oui, c'est possible (1) mais vu que vous avez laissé passer le délai de la contestation de la 48SI je ne suis pas sûr que vous pourrez vous en tirer comme ça ...

(1) juridiquement, l'administration dispose d'un délai de 15 jours pour enregistrer votre stage ... donc effectivement votre stage aurait dû être enregistré vers le 15 avril à effet rétroactif au lendemain du stage et l'administration a commis une faute ...puisque'il n'était toujours pas

enregistré fin avril ..

Par **julien25870**, le **04/10/2018** à **18:09**

Merci martin14, je saurai grace a vous comment m'y prendre la prochaine fois..

Je vous accorde que votre méthode semble la plus efficace pour être certain de sauver son permis

Cependant sachez que lorsque j'ai passé mon stage en 2017 j'étais dans la même situation et cette fois je m'y étais pris encore plus mal puisque j'avais payé l'amende au moins un mois avant d'effectuer le stage pourtant cette fois la aucun problème...

En tout cas pour finir je tient à tous vous remerciez sincèrement pour le temp que vous avez consacré à me répondre (même si j'aurais pu me passer des leçons de morale).

Je reviendrai sûrement afin de partager les suites de mon affaire.

Par **julien25870**, le **24/06/2019** à **16:42**

Comme promis dans mon précédant message je reviens afin de vous partager les suites de mon affaire .

Pour rappel j'avais envoyé une demande de recours gracieux au Bureau National des Droits a conduire le 3 Octobre 2018 .

Par la suite j'ai pris contact avec un avocat qui a approuvé ma démarche et m'a indiqué que si je ne recevais pas de réponse sous 2 mois je devais considérer que ma demande était rejeté...et que je ferai mieux de repasser mon permis...

Au mois de janvier de cette année alors que je n'avais toujours reçu aucune réponse et que je m'étais finalement résigné a repasser mon permis de conduire, la gendarmerie ma contacté pour remettre une convocation au Tribunal Correctionnelle pour avoir conduit sans permis valide...

A l'issue de l'audience qui a lieu le 23 Mai 2019 j'ai été condamné a 2 mois de prison avec sursis avec obligation d'accomplir 140H de TIG .

Comme vous pouvez l'imaginez j'ai très mal pris cette condamnation qui ma parrut totalement injuste. Après m'etre fait retiré le permis par erreur me voila condamné pour avoir conduit alors que je n'avais meme pas connaissance de l'invalidation de mon permis....

Et la semaine derniere, à ma grande suprise, plus de 8 mois après ma demande de recours gracieux et alors que j'avais enterré mes espoirs de récupéré mon permis depuis bien longtemps, j'ai découvert dans ma boite aux lettres un courrier du Ministère de l'intérieur, daté du 18 juin, m'informant de la restitution des 4 points qui m'étaient dus et de ce fait de la nouvelle validité de mon permis de conduire .

Je suis évidemment extrêmement soulagé d'avoir enfin obtenu gain de cause, cependant

j'aurai encore besoin de vos précieux conseils.

- Mon permis m'ayant été restitué je suppose que ma condamnation n'a plus lieu d'être, comment dois-je procéder afin de la faire annuler ?

- J'ai été privé de mon permis de conduire pendant plus de 1 an par erreur, est-ce envisageable de demander une indemnisation pour le préjudice ? Si oui, comment procéder ?

Merci par avance à ceux qui prendront la peine de me lire et de me répondre...

Par **martin14**, le **24/06/2019** à **16:56**

Bonjour,

Merci de revenir nous donner les suites, encore que, vous auriez pu revenir plus tôt .. car :

1. pour la condamnation pénale : c'est foutu puisque vous n'avez pas fait appel dans les délais ...

2. pour les dommages et intérêts : n'y comptez pas trop, l'administration est très avare et les frais d'avocat qui est obligatoire pour la procédure d'indemnisation couvriront à peine ce que vous toucherez ...

Par **julien25870**, le **24/06/2019** à **21:06**

Merci de revenir me répondre Martin14, oui j'ai pensé faire appel mais je vous avoue que j'étais pas mal découragé après l'audience, de plus mes 2 parents ont été hospitalisés dans la même semaine... bref c'était compliqué...

Je me suis un peu renseigné sur le net, j'ai lu que l'on pouvait demander la révision d'une décision de justice pénale lors qu'apparaît un fait nouveau ou un élément inconnu au moment du procès .

Je ne sais pas si ça peut fonctionner dans mon cas...

Concernant les frais d'avocat normalement je dois encore avoir droit à l'aide juridictionnelle, peut-être que ça vaut quand même la peine de tenter quelque chose...

Je vais sûrement contacter un avocat prochainement, mais si quelqu'un a d'autres infos en attendant je suis preneur...

Par **martin14**, le **25/06/2019** à **05:42**

Bonjour,

avez-vous chiffré votre préjudice ? à quel montant l'évaluez-vous ?

Avez conservé des traces écrites ?